

## SEANCE DU 15 Janvier 2020

L'an deux mil Vingt, le quinze Janvier, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Paillers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil municipal : 9 Janvier 2020

**ETAIENT PRESENTS**: Jean-François YOU, Muriel CADOR, Adeline GIRARDEAU, Hélène GUERY, Charlène MINCHENEAU, Dominique PEAULT, Benjamin GAUTRON, Dany BAUDON, David BONNEAU, Patricka GUILLOTEAU, Blandine GABORIEAU, Jean-Michel PASQUIET, Rachel BOUDAUD.

**ABSENTS EXCUSES :** Guillaume MARTINEAU, Jackie FRONTEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Benjamin GAUTRON.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 18 Décembre 2019, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit ajouté à l'ordre du jour :

4. Nomination d'une allée.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

#### 1. OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2020

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.



Les crédits ouverts au Budget de l'année 2019 s'élevant à 579 427.38 € hors remboursement de la dette, le conseil Municipal peut décider de l'ouverture anticipée de crédits pour un montant de 144 855 € maximum. Le Budget 2020 sera voté en Mars 2020, il convient de procéder à des ouvertures de crédits aux opérations suivantes sur le Budget Général :

Opération	Nature des travaux	Ouverture de crédits 2020
42 – Voirie	Travaux de voirie	30 000 €
46 – Divers	Travaux divers	10 000 €
84 – Bâtiments communaux	Travaux divers	10 000 €
93 – Aménagement du Vieux	Travaux d'aménagement	50 000 €
Bourg	Vieux Bourg	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

• **D'AUTORISER** l'ouverture de crédits au Budget Général Primitif 2020 comme détaillée ci-dessus.

# 2. BASE ADRESSE LOCALE 85 – CONVENTION POUR L'AUTORISATION DE PUBLICATION DES BASES ADRESSES COMMUNALES SUR LES PORTAILS OPEN DATA DE GEOVENDEE ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire expose les motifs suivants :

La gestion des points « adresse » répond à de nombreux enjeux majeurs pour les collectivités territoriales tels que la sécurité des biens et des personnes, le transport et l'économie. A ce jour la commune est la seule autorité compétente à pouvoir créer l'adresse, par conséquent la commune doit-être libre de la diffuser à l'ensemble des acteurs publics et privés.

Pour permettre une amélioration dans la gestion de l'adresse, et en particulier l'information de l'ensemble des partenaires et la transmission rapide à tous des nouvelles adresses, Géovendée a mis en place depuis 2018 la Base Adresse Locale.

La base a été installée, et l'ensemble des référents communaux a été formé durant le mois de septembre 2019. La Base Adresse Locale est aujourd'hui opérationnelle.

Pour répondre aux obligations réglementaires qui imposent la diffusion de la base adresse en open data pour toutes les communes supérieures à 3 500 habitants, il est proposé de signer une convention les communes et la Communauté de communes. Bien que non obligatoire pour les communes inférieures à 3 500 habitants, la diffusion en opendata de cette donnée confère de nombreux avantages (ex : meilleure référencement dans les GPS...).



La signature de cette convention autorise Géovendée à publier les adresses des communes de la Communauté de Communes en open data en leur nom, le tout de façon automatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

 D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention tripartite Communauté de Communes – Commune – Géovendée pour la publication des bases adresses communales en open data sur le portail open data de Géovendée.

## 3. RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la Population sera fait du 16 Janvier au 15 Février 2020. La délibération n°03.07.2019.031 du 3 Juillet 2019 a nommé un coordonnateur communal pour la gestion du recensement.

Pour effectuer les opérations du recensement, il est nécessaire de nommer par arrêté municipal :

- Deux agents recenseurs,
- Un agent recenseur réserviste.

Il y a lieu de fixer une rémunération pour les deux agents recenseurs. Monsieur le Maire explique que leur temps de travail a été estimé à 106 heures soit 70 % d'un temps complet. Il propose de les rémunérer sur la base du SMIC horaire au prorata de ce temps de travail et de leur attribuer une indemnité pour le remboursement des frais kilométriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE NOMMER** par arrêté municipal les agents recenseurs,
- DE FIXER la rémunération de chaque agent à 70 % du SMIC,
- **D'ATTRIBUER** une indemnité pour le remboursement des frais kilométriques.

#### 4. NOMINATION D'UNE ALLEE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal doit choisir le nom des Rues et Allées de la Commune.

Afin de donner une adresse lors du dépôt des permis de construire, il est nécessaire de donner un nom à l'allée du lotissement Les Mottais.



Monsieur le Maire propose de donner un nom à cette allée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

• **DE NOMMER** l'allée du lotissement les Mottais « Allée des Peupliers ».

## 5. Questions diverses

Prochain conseil le 12 février 2020 à 19 heures 30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 50.

Jean-François	Jean-Michel	Blandine	David	Adeline
YOU	PASQUIET	GABORIEAU	BONNEAU	GIRARDEAU
Jackie	Dominique	Dany	Muriel	Hélène
FRONTEAU	PEAULT	BAUDON	CADOR	GUERY
Patricka	Guillaume	Charlène	Benjamin	Rachel
GUILLOTEAU	MARTINEAU	MINCHENEAU	GAUTRON	BOUDAUD